

Le vingt deuxième jour de juin mil sept cent trente cinq après midy.

Pardevant nous Laurent Bauduceau, nottaire royal et apostolique du diocèse d'angers, Recu au Siège de la sénéchaussée de Saumur, Résident à Doué, fut présent et soumis maître Pierre-Marie Lemoine prestre bachellier en théologie, curé de la paroisse de Saint Jean de Denezé dudit doicèze d'angers, et en cette qualité patron, présentateur et collateur de plain droit de la chapelle de Saint nicollas fondée et desservie en ladite église paroissiale de Denezé à présent vacance par démission pure et simple quy en a été faite entre les mains par maître clément Claveau prestre demeurant audit Denezé, dernier titulaire et paisible possesseur d'ycelle lequel sieur Lemoine en la susdite qualité de curé, au moyen de ladite vacance, à présenté, nommé et collaté de plain droit à ladite chapelle, maître Laurent Lointier, clerc tonsuré dudit diocèse d'angers, demeurant à Saumur, paroisse de nantilly, idoine et capable de la posséder et de servir au désir de la fondation pour par luy en vertu des présentes, en prendre possession corporelle réelle et actuelle en observant les formalités requises et nécessaires dont ledit sieur curé nous a requis acte que luy avons décerné et jugé de son consentement. ⁺Fait et passé audit Denezé maison dudit sieur curé en présence de **Charles de Chavrières, Ecuyer demeurant paroisse de Nueil sous passavent, le sieur guy bineau marchand et René Hettreau tonneller,** demeurants paroisse dudit Denezé, témoins à ce requis et appellez minutte signée, p.m. Lemoine curé de Denezé, De chavrières, guy bineau, R.hettreau, et Bauduceau nottaire Royal apostolique, controllé à Doué le vingt deux juin mil sept cent trente cinq. Recu six livres. Signé Pinard.

(fin p1)

+ fin p2

Texte recueilli par Michelle ROUSSEAU aux archives départementales en 10.2001.

Transcrit le 26 octobre 2001.

Eliane LEFORT.@.

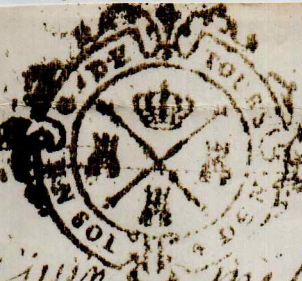
De chavrières .

référéncie sur ordi nateur :
chapelle st Nicolas ^{acte} 1735

Intention

Chapelle de
S. Nicolas
de
Denize

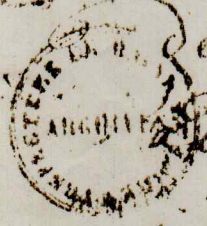
Le vingt Deuxieme
jour de juin mil sept cent trente
Cinq apres midy



Par devant nous Laurent



Baudouin notaire Royal et apostolique
du diocèse d'Angers, et élu au Siege



de la Seneschauflerie de Saumur Resident

Doüé fut present et soumis maître
guerre, maître, le moine prestre

Bachelier en Théologie, curé de

La paroisse de Saint Jean de Denize

du dit diocèse d'Angers, et en cette

qualité patron, presentateur, et Collateur

de plein droit de la chapelle de Saint

Nicolas fondée et dédiée en ladite

eglise paroissiale de Denize à present

En la Contre par la Demission prouve et
Injole qui m'a été faite, entre les
mains, par maître clement clauson prestre
demeurant, audit diocèse de vevins.
titulaire et paisible possesseur. D'elle
Lequel sieur Lemoine en la susdite
qualité de Curé, au moyen de la Dille
vacance, a presente, nommé et Collaté,
De plain droit, a la Dille (chappelle), maître
Laurent Lantier clerc tousuivé dudit diocèse
d'angers, demeurant a Saumur, paroisse de
nantilly j'dane, et capable de la posséder et
de servir au desir de la fondation, pour par
Luy, In vertu des presentes, la prendre possession
corporelle, Reelle, et actuelle, In observant
les formalitez Requises, et necessaires, dont
Le dit sieur Curé nous a Requis acte que luy
avons de curre et jugé de son Contentement &c



fait et passé audit Denesé maison du dit
Sieur Curé en présence de Charles de Chaumieres
Layeur demourant paroisse Denueil et son de
passaunt. Lesieur Guy Bineau marchand,
et René Bettreau tonnelier, demourants
paroisse, du dit Denesé, tomours à ce requis
et appellez. minute Signée p. m. Amoin
Cuvé de Denesé, de Chaumieres, Guy Bineau,
R. Bettreau, et Baudouin notaire Royal
apostolique, Controlle à d'ice le vingt
deux juin mil sept cent trente cinq Recue
Six Livres Signé p. m. d.

Baudouin
not. Royal

Minut. Controlle le Curé et son de
Des Jurements Lubricatione du Doye d'Angers & Doye
Le 22 Juin 1735 deux et six livres.

M. Billaud
not.